Nouvelle série : N° 14 — 31 décembre 1944

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 4 francs
Abonnements { Un an : 175 francs
Six mois : 90 francs

Message du Pape
aux prisonniers et aux autres victimes de la guerre

A Nos chers fils les prisonniers, les internés, les réfugiés, à tous ceux qui gémissent dans l'actuel et long conflit victimes de la guerre et traînent par toutes les routes du monde leurs douleurs, leurs deuils, leurs larmes, daigne le Sauveur des hommes, l'unique et tout-puissant Restaurateur de l'humanité affligée, envoyer après une si lente agonie un sourire porteur de libération. Et afin que le message de paix adressé encore une fois par les anges de Bethléem au monde bouleversé soit pour eux l'heureux présage de la fin de leurs maux et l'avant-coureur d'une vie renouvelée dans des œuvres fécondes de bien, Nous donnons à tous, propitiatrice de la divine Miséricorde, la Bénédiction apostolique.

PIUS PP. XII.



L'Aumônerie générale des prisonniers et déportés nous a communiqué le message ci-dessus d'affectueuse sympathie à toutes les victimes de la guerre. Le Saint-Père a fait en outre envoyer une somme d'argent aux représentations pontificales des différents pays afin de venir en aide à ceux qui ont été éprouvés par la guerre. Varsovie a reçu un secours particulier.

Une note envoyée par l'Aumônerie des prisonniers et déportés en Allemagne fait connaître que le recensement de Français déportés en Allemagne par la Gestapo, est entrepris par les organismes officiels et privés. L'Aumônerie générale tient à participer à cette recherche qui lui permet, souvent, de remplir sa mission de soutien moral et de réconfort, en transmettant aux familles les nouvelles provenant des camps de concentration ou en faisant bénéficier les prisonniers qui lui sont signalés, d'avantages matériels très appréciables. C'est surtout par l'intermédiaire des curés que l'Aumônerie espère toucher un plus grand nombre de familles de déportés. En conséquence elle a fait insérer dans les *Semaines religieuses* de France la note suivante :

« MM. les curés sont priés d'inviter leurs paroissiens, par annonce ou par affiche, à faire connaître à l'Aumônerie générale les précisions relatives aux déportés politiques (il ne s'agit ni des prisonniers de guerre, ni des travailleurs) qu'ils connaissent (nom, prénom, date de naissance, lieux et date d'emprisonnement, adresse en Allemagne). Ne pas omettre l'adresse actuelle de la famille à qui l'on pourra transmettre des nouvelles de l'absent lorsque les circonstances le permettront.

Ecrire à l'Aumônerie des déportés politiques, 120, rue du Cherche-Midi, Paris (VIe). »

CONGRÈS POLITIQUES

Congrès national extraordinaire du parti socialiste (S. F. I. O.)

(9-12 novembre 1944)

Le 48e Congrès national extraordinaire du parti socialiste S. F. I. O. s'est tenu du 9 au 12 novembre à Paris, au Palais de la Mutualité.

Y assistèrent 210 délégués représentant 96 des 101 Fédérations que groupait le parti en 1940, ainsi que 36 membres des organismes centraux clandestins des zones Nord et Sud.

Journée du 9 novembre.

La journée du 9 a été consacrée au rapport sur l'action clandestine et sur *le Populaire*.

A 10 h. 15, M. Daniel Mayer, secrétaire général du parti, déclare le Congrès ouvert et propose comme président M. Edouard Depreux, secrétaire de la Fédération de la Seine dans la clandestinité. Ce dernier invite à prendre place à ses côtés M. de Brouckère, président du « Labour Party » dont l'arrivée de la délégation est saluée du chant de l'*Internationale*.

Le président signale encore la présence de M. Kartany, représentant des socialistes de Hongrie, Klemper, du parti socialiste autrichien, et Jahrblum, du Poale Sion.

Après avoir salué ceux qui sont tombés pendant ces quatre années de lutte, M. Depreux déclare :

Je plains ceux qui ne comprendraient pas que Léon Blum est plus grand encore en 1944 qu'il ne l'était en 1936. C'est dans cette salle qu'il déclara, en 1933, être saisi « d'épouvante historique » devant les déclarations déjà profascistes de Marcel Déat... Son attitude au procès de Riom a donné à la Résistance tout son sens. Il est toujours présent parmi nous par la pensée, et nous espérons qu'il le sera réellement bientôt, bien qu'il ait profondément souffert physiquement et plus encore dans ses affections les plus chères.

Saluant ensuite la figure de Jean Lebas, déporté en 1914-1918 « récidiviste de l'héroïsme », M. Depreux continue :

C'est parce que nous avons eu ces hommes que le parti se présente aujourd'hui bien vivant, rénové, épuré. Nous n'avons jamais désespéré. Même si nous avions été persuadés de la victoire d'Hitler, que l'esclavage nazi doive durer des dizaines d'années, nous n'aurions jamais collaboré. Nous aurions crié pour nos arrière-petits-enfants notre foi dans la permanence de la France, de la République et du socialisme.

... Aujourd'hui, le socialisme est partout à l'ordre du jour. Nous allons vers la IVe République. L'élection de notre grand camarade Gouin à la présidence de l'Assemblée consultative en est l'augure. Nous ne voulons plus de la IIIe République de 1933. Le régime parlementaire doit être modifié. Nous désirons de toutes nos forces un gouvernement républicain, démocratique et socialiste.

M. Daniel Mayer, secrétaire général du parti, dresse un tableau général de la situation du parti, de la France et du monde.

Il salue d'abord les morts et fait savoir que le parti « a l'intention de publier un Livre d'or de nos camarades qui ont été victimes de leur dévouement au socialisme, à la démocratie, à la République, à la patrie ».

L'orateur fait un bref rappel d'histoire :

En 1940, il a fallu reconstruire un parti de toutes pièces, un parti divisé, trahi, qui n'était pas préparé à la lutte clandestine. Un parti qui n'avait pas eu le courage de se séparer de ceux qui avaient confondu pacifisme et défaitisme : de ceux dont le pacifisme correspondait surtout à l'absence de courage individuel.

Nous constations la décadence de la bourgeoisie qui venait de placer son intérêt de classe avant même son surpatriotisme. Car la capitulation de 1940 était la revanche du 12 février 1934, de 1936.

En face d'elle la classe ouvrière était divisée.

Le parti communiste n'avait pas en 1939-1940, nous pouvons le dire, l'attitude patriotique qui lui a permis d'accomplir des actes glorieux depuis 1941.

Dans ces conditions, la tâche n'a pas été facile. Elle était essentiellement différente selon les régions : zone interdite, zone Nord, zone Sud. Mais c'était, sous des formes dissemblables, le même ennemi.

M. Daniel Mayer salue ensuite Léon Blum, traite de l'épuration du parti et de son activité à la Résistance et de sa participation au C. N. R.

L'orateur dit comment il voit le parti de demain :

Une sorte de grand rassemblement républicain et révolutionnaire groupant les hommes qui veulent travailler à la transformation sociale sans pour cela perdre le sens de la liberté. Ce grand parti restera celui de la classe ouvrière organisée. Il ne perdra pas son visage.

Mais attention :

— Nous ne voulons pas apparaître comme une sorte de bloc anticommuniste. Il ne peut y avoir dans le parti de militant qui puisse appartenir à un bloc anticommuniste quel qu'il soit.

Dans la clandestinité, le parti socialiste a proposé au parti communiste la création d'un Comité d'entente chargé de préparer l'unité ouvrière.

La réponse a été négative.

— Nous renouvelons publiquement cette proposition.

Cela ne signifie pas que le parti laissera attaquer ses militants ou qu'il est disposé à recevoir des leçons de patriotisme.

Pas d'exclusive à l'égard du parti communiste. Mais pas de favoritisme non plus.

— Nous l'avons dit au général de Gaulle, il faut donner dans les organismes de la nation la place qui revient aux communistes.

Deux des leurs participent au Gouvernement.

Et M. Mayer constate :

— Nous voudrions que l'attitude de ces ministres ne soit pas en contradiction avec celle des militants communistes.

M. Mayer traite ensuite du parti et du Gouvernement, des élections, de la doctrine socialiste :

Le socialisme, ce n'est pas seulement un parti politique qui participe à la vie quotidienne, c'est aussi un système de civilisation, une philosophie de l'existence. Il sera réalisé quand les produits de la terre, de l'industrie, seront répartis équitablement entre tous les hommes.

Lui seul peut combiner cette juste répartition des richesses, cette égalité sociale avec la liberté individuelle.

Après avoir défini l'attitude à observer en face de l'Allemagne de demain et décrit la nouvelle physionomie du parti, l'orateur donne une idée

générale des thèmes que devra développer la propagande nouvelle :

Il faudra, dit-il, mettre l'accent sur une moralité nouvelle. Ceux qui viendront à nous devront comprendre que le socialisme est un combat. Que le socialiste doit être partout l'exemple, dans la vie privée, dans la vie publique. Il faut que l'on sache que nous sommes une force jeune.

Le Congrès doit donner un mot d'ordre. Qu'il soit grand, large ; pas de politique à la petite semaine.

En avant pour la création des Etats-Unis socialistes du monde.

A la séance de l'après-midi, présidée par M. Elie Bloncourt, député de l'Aisne, M. Gaston Defferre, maire de Marseille, membre de l'Assemblée consultative, lit un rapport sur la reconstitution du parti en zone Sud et son action clandestine, ensuite c'est M. Robert Verdier qui retrace l'histoire de l'activité clandestine du parti en zone Nord.

MM. Paul Favier et Marcel Bidoux rappellent dans quelles conditions *le Populaire*, jusqu'alors clandestin, a paru en pleine bataille à Paris (1) :

Depuis 1939, malgré la naissance de grands journaux régionaux socialistes, la vente du *Populaire* est sensiblement plus forte qu'en 1939, son tirage actuel, pour la seule banlieue parisienne et la grande banlieue, dépasse son tirage de 1940 pour toute la France (2).

Les anciens immeubles de même que le matériel sont dans un état lamentable.

A l'ancien *Matin*, « nous ne sommes que locataires et clients de l'imprimerie ».

Le parti va créer une agence de presse libre et une maison d'édition propre au parti. Le Comité exécutif la voudrait indépendante pour permettre de répandre et éditer des revues, des périodiques, des livres et des brochures dans le grand public ; elle serait gérée sous le contrôle du parti. Une section cinématographique, confiée à des techniciens du cinéma, sera aussi créée.

Le président donne alors la parole aux délégués des Fédérations. Nous ne citerons ci-après que les interventions ayant trait aux rapports du parti avec les mouvements de Résistance, à l'unité avec le parti communiste et à la laïcité :

M. Masson, délégué du Finistère, se félicite que dans son département sept élus, dont cinq socialistes, aient voté contre Vichy.

Il rend hommage à Louis Rolland et à Tanguy-Prigent qui ont été les animateurs de la Résistance en Bretagne. A la libération, 20 000 F. F. I., « 20 000 va-nu-pieds » dit-il, ont su paralyser 100 000 hommes des meilleures troupes d'Hitler. Au Congrès fédéral, la quasi-totalité des anciens militants était revenue et un grand nombre de jeunes. Mais la question des alliances se pose. « Avec qui ? Pour se marier, il faut être deux. De notre côté, nous disons bien : oui... Mais de l'autre, les communistes hésitent... et préfèrent les petites attaques... Il ne faudrait pas agrandir le fossé... » Il y a les chrétiens sociaux. Ce sont des éléments sains. Mais un gros problème nous sépare : la laïcité. Et il y a les cléricaux — pas tous des catholiques — qui sont intraitables sur ce sujet. Quant à nous, nous ne pouvons rien abdiquer sur cette question essentielle...

M. Minjoz, du Doubs, rappelle au Congrès que le tiers de son département se trouve encore sous la botte allemande.

En ce qui concerne les rapports entre le parti et les mouvements de Résistance, il fait part au Congrès de sa crainte de voir les mouvements de Résistance devenir de véritables partis politiques.

Enfin, au sujet des rapports entre le parti socialiste et le parti communiste, il indique que la Fédération socialiste du Doubs a écrit à l'organisme régional du parti communiste une lettre lui demandant d'envisager une action commune aux deux partis. M. Minjoz donne lecture de la réponse du parti communiste et conclut en affirmant que le parti socialiste veut l'unité dans la loyauté réciproque.

M. Brourdet (Hérault) donne des détails sur les difficultés que ses camarades et lui-même ont rencontrées pour reconstruire une Fédération qui comptait deux défaillants sur trois députés :

— Par chance, ajoute-t-il, nous avions Jules Moch qui a tenu haut et ferme le drapeau du parti socialiste. Aidé par les membres de la Fédération, il a travaillé sans relâche, et c'est grâce à ces hommes que nous sommes aujourd'hui redevenus un parti fort, et qui le deviendra davantage encore.

Journée du 10 novembre.

La troisième séance du Congrès fut présidée par M. Marcel-Edmond Naegelen, adjoint au maire de Strasbourg, conseiller général du Bas-Rhin.

M. Félix Gouin traite de l'activité de la délégation socialiste à Londres. M. Vincent Auriol de l'action des socialistes au sein de l'Assemblée consultative d'Alger.

M. Vincent Auriol traite ensuite de la question de l'unité avec les communistes :

Les socialistes à Alger ont toujours proposé l'unité de combat à leurs camarades communistes. Cette unité ne fut pas, hélas ! réalisée. Les campagnes de presse cessèrent, mais rien de plus ne fut fait.

Pourtant, les masses souhaitent l'unité, rien d'important ne sépare les ouvriers socialistes de leurs camarades communistes. C'est ainsi que lors d'une réunion commune à Alger, entre communistes et socialistes, où Georges Lévy prit la parole, nos orateurs firent applaudir les noms de Jaurès et de Léon Blum.

Il est un autre point sur lequel les communistes, représentés par Grenier, Billoux et Marty, se mirent d'accord avec nos camarades Vincent Auriol, Le Troquer et Félix Gouin : ce fut la question des élections. Tous se mirent d'accord pour repousser l'idée d'élections sous une brève échéance.

La quatrième séance, présidée par M. Bracke, est consacrée à la structure générale du parti. De nombreux délégués y prirent la parole :

M. Ferrat, au nom de la Fédération de Saône-et-Loire et des Fédérations de la région de Toulouse, déclare :

Notre recrutement doit amener à nous les jeunes, les F. F. I., les membres du M. L. N. et aussi les démocrates chrétiens.

---

(1) Signalons ici le communiqué suivant paru dans *le Populaire* (9. 11. 44) sous le titre : « *Le Populaire* paraîtra sur quatre pages pendant la durée du Congrès national du parti socialiste » :

« A la suite d'un arrangement conclu avec M. le ministre de l'Information et en parfait accord avec la Fédération nationale de la presse, *le Populaire* paraîtra sur quatre pages pendant la durée du Congrès national du parti socialiste dont il est l'organe central.

Ce Congrès s'ouvrant aujourd'hui, *le Populaire* consacrera demain et les jours suivants la plus grande partie de ses quatre pages au compte rendu des débats de l'assemblée.

Mais, aux termes de l'autorisation qui nous a été accordée, nous sommes dans l'obligation de récupérer sur notre tirage quotidien, jusqu'à résorption complète, la quantité de papier que représentent nos deux pages quotidiennes en supplément. Il s'ensuivra que pendant un certain nombre de semaines notre tirage sera restreint de plusieurs milliers d'exemplaires. Nous nous en excusons auprès de ceux de nos lecteurs qui trouveraient de la difficulté à se procurer *le Populaire* pendant cette période. »

(2) Le chiffre du tirage du *Populaire* du 24. 12. 44 est de 233 227 exemplaires. (*Populaire*, 26. 12. 44.)

M. Jaksas (Haute-Garonne) pense que :

Pour empêcher le retour des tentatives de dictature capitaliste, il faut, selon le vœu des masses populaires, réaliser le socialisme et que le parti doit prendre la tête de ce Mouvement. Mais il ne faut dans son sein que des socialistes et non de vagues républicains. L'entente est possible avec les socialistes chrétiens et ceux qui nous avaient quittés en 1938. Pendant la clandestinité, beaucoup se sont groupés ailleurs que dans notre sein ; il faut qu'une fusion large réalise un grand parti selon la tradition de Jaurès. Il faut faire le parti de l'unité socialiste.

M. Jacques Valjean, de la délégation de la Seine, déclare :

Nous nous sommes battus aux côtés de démocrates chrétiens. C'est exact. Mais il ne faut pas oublier que l'Eglise a joué pendant ces quatre années un double jeu tendant à la fois à profiter du présent et à ménager l'avenir.

Nous faisons appel aux hommes des groupements qui sont nos voisins. Rien, en tout cas, ne doit venir ternir notre idéal de liberté.

M. Exquarra déclare que la Fédération de Tarn-et-Garonne demande

une épuration complète des cadres de l'armée, l'exclusion des militaires de carrière qui n'ont pas répondu à l'appel du gouvernement.

Elle demande également une rigueur impitoyable dans l'épuration des administrations publiques.

Elle demande la nationalisation de l'enseignement, l'application intégrale de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression de la subvention de l'Etat à l'enseignement privé.

M. Gérard Jacquet, au nom de la Fédération de la Seine, à la fin de son rapport, fait savoir que la Fédération

est prête à entrer en rapport avec toutes les autres organisations de Résistance et en particulier avec le parti communiste, mais celui-ci doit mettre fin à ses attaques directes contre certains membres du parti.

Au nom de la Loire-Inférieure, M. Bercegeais parle du problème de la laïcité :

Les dernières années ont vu dans le département une diminution sensible des élèves. De 1939 à 1943, les écoles laïques ont perdu plus de 14 000 élèves, et c'est la raison pour laquelle il demande au Congrès d'être intransigeant sur la laïcité, au cas où nous ferions l'unité avec les démocrates chrétiens. Car, dit-il, l'enseignement libre est avant tout un enseignement religieux.

M. Piat, au nom des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais, déclare :

Il y a aussi la question de l'unité que tous souhaitent. Notre parti doit proclamer qu'il n'est pas anticommuniste, mais le parti communiste ne doit pas être, lui, antisocialiste. Et si l'unité doit êre poursuivie, nous devons être intransigeants sur la question primordiale de la démocratie dans le parti.

Quant à la proposition du Front national, reprise par le parti communiste, d'une liste unique pour les élections municipales approuvée par des assemblées locales de la Résistance, les deux Fédérations ne l'acceptent pas. Elles pensent que la politique traditionnelle du parti socialiste en cette matière doit être maintenue. Affirmation des programmes au premier tour ; désistement au second tour au profit du parti de la Résistance placé en tête.

M. Rincent, délégué de l'Aube, traite de la collaboration avec les autres partis et les organisations de Résistance. « Il donne son accord pour admett les socialistes chrétiens au sein du parti. »

Dans sa réponse aux différentes intervention M. Daniel Mayer déclare :

A côté du parti communiste, d'un grand parti chréti qui cherche à se former, le parti socialiste doit avoir u large place, et c'est pourquoi il fait appel à tous ceux q veulent participer à la transformation socialiste du mon dans le respect des libertés.

Parlant des chrétiens, il rappelle que le parti sera ant clérical chaque fois que les cléricaux se dresseront deva nous.

— Mais nous devons accueillir les chrétiens qui, dans Résistance, se sont aperçus qu'ils étaient des nôtres.

Séance de clôture.

Le Congrès socialiste avait suspendu ses travau durant la journée du samedi 11 novembre afin d permettre aux différentes Commissions de siéger e de mettre au point les résolutions soumises le len demain à l'approbation de l'assemblée.

Le dimanche 12, la dernière séance du Congrè fut présidée par M. Le Troquer, ancien ministr

Après un rapport de M. Daniel Mayer sur le fonc tionnement du nouvel organisme central, M. Jule Moch parle, au nom de la Commission, de l'unit du monde du travail.

Il souligne que le socialisme pour se réalise a besoin de l'adhésion des masses et que pou y parvenir l'unité de la classe ouvrière es nécessaire.

L'unité du monde du travail.

Voici le texte de la motion adoptée par l Congrès :

Le parti socialiste renouvelle sa volonté d'uni tous les travailleurs intellectuels et manuels e une seule et même organisation passionnémen attachée à la défense de la patrie, des liberté démocratiques et du socialisme.

L'unité des travailleurs a existé dans le mond entier à une époque moins tragique et où l'on n percevait pas aussi clairement les possibilités l'imminence et la nécessité d'une transformatio sociale. Elle a été brisée sur des divergences e pour des raisons qui, sérieuses à l'époque, se son progressivement atténuées et ont, aujourd'hui, pra tiquement cessé d'exister. Il faut la reconstitue dans l'intérêt du travail, de la France et de l paix.

Le parti socialiste renouvelle sollennellement a parti communiste français, avec sa loyauté et s traditionnelle bonne foi, l'offre d'unité déjà fait dans la lutte clandestine.

★ ★ ★

Notons ici la déclaration du bureau politiqu du parti communiste français, réuni le 16 novembre sous la présidence de Marcel Cachin sénateur de la Seine (*Humanité*, 17. 11. 44) :

Le bureau politique a été saisi de la résolution sur l'unit du monde du travail adoptée par le récent Congrès d parti socialiste.

Le parti communiste, qui a toujours lutté pour l'unit ouvrière, considérée par lui comme un facteur d'unit nationale, avait trop déploré la scission réalisée au Congrè de Tours en 1920 par une minorité indisciplinée, et il a tout au long de son existence, trop fait pour la cause d l'unité des travailleurs pour ne pas enregistrer avec espoi le désir d'unité qui semble s'être manifesté au sein d parti socialiste.

Le parti socialiste prétend qu'il avait fait une œuvre d'unité dans la clandestinité. La vérité est différente. Il avait proposé la création d'un Comité d'entente entre nos deux partis ; cette proposition n'avait pu être retenue tout de suite par le parti communiste, qui craignait de voir la création de ce Comité d'entente prendre un caractère particulariste susceptible de nuire à l'unité indispensable de la Résistance.

Mais après avoir donné toutes les explications nécessaires aux représentants de divers groupements de Résistance, le 1er août 1944, le Comité central du parti communiste fit savoir au parti socialiste qu'il était prêt à désigner une délégation communiste pour prendre contact avec une délégation socialiste.

Tenant compte de la situation nouvelle, le bureau politique a été unanime à décider, sans plus attendre, la désignation d'une délégation chargée de prendre contact avec une délégation qualifiée du parti socialiste. La délégation du parti communiste a été composée comme suit par le bureau politique : Jacques Duclos, Arthur Ramette, Florimond Bonte, Léon Mauvais, Etienne Fajon, Raymond Guyot.

Le bureau politique en désignant cette délégation a été unanime à considérer qu'en aucun cas les pourparlers avec le parti socialiste ne devaient pouvoir porter atteinte à l'unité réalisée au sein du Conseil national de la Résistance par l'ensemble des groupements et partis de la Résistance, et il a décidé que les pourparlers avec d'autres partis ou groupements de la Résistance pourraient éventuellement être engagés par le parti communiste avec comme préoccupation essentielle d'unir le peuple de France pour l'action en vue de gagner la guerre au plus vite et d'assurer la renaissance de notre patrie.

D'autre part, sous le titre « Pour l'unité du monde du travail », *le Populaire* (23. 11. 44) écrit :

Le bureau politique du parti communiste ayant répondu favorablement à l'offre renouvelée de contacts que lui a lancé le Congrès socialiste, le Comité directeur du parti socialiste, réuni hier soir, a désigné la délégation suivante pour nouer ces contacts avec les délégués communistes :

Vincent Auriol, Renée Blum, S. Grumbach, Augustin Laurent, André Le Troquer, Daniel Mayer, Robert Verdier.

De *l'Humanité* et du *Populaire* (5. 12. 44), sous le titre « Le parti socialiste et le parti communiste décident la création d'un Comité d'entente » :

Les délégués du parti communiste et du parti socialiste se sont réunis le 4 décembre au siège du parti communiste, sous la présidence de Vincent-Auriol.

Les délégués ont été unanimes :

1° Pour établir entre les deux partis un climat de compréhension, de cordialité et d'amicale collaboration ;

2° Pour créer un Comité permanent d'entente dans le but d'étudier en commun les problèmes d'actualité et les conditions d'une collaboration confiante en ces matières, ainsi que les modalités de la réalisation de l'unité politique de la France laborieuse. Toutes les difficultés pouvant surgir entre les organisations des deux partis seront soumises à l'examen de ce Comité. Sa création, en resserrant les liens entre les travailleurs, doit avoir pour conséquence le renforcement de l'unité de la Résistance, indispensable pour la victoire et la reconstruction du pays ;

3° Pour proposer au Comité directeur du parti socialiste et au Comité central du parti communiste de désigner dans le moindre délai leur délégation respective à ce Comité d'entente, qui pourrait se composer de dix membres pour chaque parti.

La première réunion du Comité d'entente socialiste et communiste s'est tenue le 19 décembre 1944, sous la présidence de M. Jacques Duclos, dans une salle du *Populaire.*

Voici le communiqué publié conjointement par *l'Humanité* et le *Populaire* (20. 12. 44) :

Le Comité d'entente a décidé de créer trois Commissions respectivement chargées :

1° de discuter et de régler toutes les questions relatives à l'unité d'action entre les deux partis ;

2° de préparer et de poursuivre les discussions relatives à la réalisation de l'unité organique entre les deux partis ;

3° de se saisir de tous les conflits et de tous les litiges pouvant surgir entre des membres ou des organisations des deux partis, en vue de les régler conformément à leur politique d'unité.

Ces Commissions soumettront leurs travaux pour décision au Comité d'entente.

Un Bureau restreint a été également désigné. Il est chargé d'organiser le travail du Comité d'entente et de se saisir des questions qui présenteraient un caractère d'urgence.

Le communiqué contient ensuite la composition du Bureau restreint et des Commissions d'unité d'action, de l'unité organique et d'arbitrage.

★ ★ ★

Les femmes socialistes.

Mme Marianne Rauze, au nom de la Commission féminine, déclare :

La Commission a désigné comme candidate au Comité exécutif une militante déportée, dont la titulaire actuelle ne sera que l'intérimaire. Elle a estimé que les femmes dans le parti ne devaient plus travailler en marge, mais dans une collaboration de tous les instants avec tous ses éléments. Elle a demandé que dès la réorganisation de la future internationale, Marthe Louis-Lévy, qui a tant fait dans ce sens à Londres, soit déléguée par le parti. L'édition d'un organe de propagande parmi les femmes a été proposée. Et la préparation des prochaines élections, où les femmes participeront, a fait l'objet d'un examen serré en vue de la campagne de propagande indispensable. Une Conférence nationale des femmes a été envisagée.

Résolution adoptée.

La laïcité.

M. François Moch, au nom de la Commission de la laïcité, déclare :

Sur cette question d'extrême importance, l'accord a été facile, la continuité de la pensée socialiste est constante. Le parti a toujours revendiqué la liberté de conscience, la neutralité de l'enseignement. « Il faut ménager dans l'enfant la personnalité de l'homme futur. » Cependant, si dans la clandestinité de nombreux chrétiens ont été nos camarades de combat, si nous sommes profondément respectueux de la liberté de la personnalité humaine, nous ne confondons pas foi et cléricalisme. Mais nous ne voulons pas que des minorités soient brimées. Il faut des lois acceptables pour tous.

M. Lavoquer, au nom d'un grand nombre de Fédérations, demande la parole pour proposer une adjonction à la motion présentée par M. Moch.

Son texte porte particulièrement sur l'affirmation du respect intégral de la laïcité. Il demande la nationalisation de l'enseignement, l'abrogation de la loi scolaire de 1942 qui accorde une subvention annuelle de 700 millions de francs aux écoles privées.

Voici le texte de la motion et de l'adjonction adoptées :

Le parti socialiste est, en 1944 comme en 1929, « un parti de laïcité, fermement attaché à la liberté de conscience. Il reconnaît à chaque individu le droit de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou de s'abstenir de toute pratique ».

La neutralité de l'enseignement reste sa loi, « non cette neutralité desséchante et stérile qui écarte la réflexion, évite les questions délicates, vide l'enseignement de toute substance et sépare l'école de la vie, mais le scrupule d'impartialité sereine, d'objectivité scientifique qui respecte la fragilité de l'enfance et ménage dans l'enfant la liberté de l'homme futur » (1).

D'autre part, le parti socialiste n'oublie pas les amitiés que beaucoup de ses membres ont pu nouer, dans la lutte clandestine pour la liberté, avec des croyants enthousiastes, qui sont aussi des républicains enthousiastes. Il ne confond pas ces camarades de combat avec ceux qui ont profité du régime de Vichy pour tenter d'implanter le cléricalisme dans le pays, car il sait qu'aucune croyance, aucune doctrine n'a empêché les groupements d'avant-guerre de se diviser en 1940, et que les vrais croyants ne confondent pas la foi et le cléricalisme. Il souhaite profondément que le coude à coude dans la bataille annonce une République où tous travaillent à la justice sociale et à l'épanouissement de la personne humaine, sans que quiconque puisse avoir même l'idée d'attenter à la liberté de conscience de son voisin.

Il espère que la liberté, ainsi exprimée par la laïcité, est entrée dans les mœurs, de façon que les forces vives de la République puissent se consacrer aux tâches du présent et de l'avenir. Il affermit cet espoir en voyant que le gouvernement provisoire a supprimé ce vestige administratif qu'était « l'Alsace-Lorraine » ; car il se souvient que le régime particulier conservé de 1918 à 1940 dans les trois départements de l'Est « a constitué une concession dangereuse à l'autonomisme et a favorisé la propagande hitlérienne dans les départements-frontières ». (2)

Il a confiance que les lois de la République, acceptables pour tous les Français et pleinement acceptées par tous, régiront tout le territoire de la République une et indivisible et mettront la France à même de se réaliser pleinement dans la justice et dans la liberté.

Le Congrès décide d'ajouter au rapport présenté par M. F. Moch, le texte suivant :

Quelles que soient les alliances envisagées, il est bien entendu que le parti socialiste pose comme condition essentielle le respect intégral de la laïcité. Il affirme que la nationalisation de l'enseignement est une des conditions nécessaires au maintien de l'unité française.

Il demande la suppression de la loi scolaire de 1942 accordant une subvention annuelle de 700 millions de francs aux écoles privées.

Les élections municipales et cantonales.

Texte de la motion adoptée par le Congrès :

Le Congrès charge le Comité directeur provisoire de mettre à jour le programme municipal du parti en vue de ces élections.

(1) Congrès de Nancy, juin 1929.
(2) Congrès de Mulhouse, juin 1935.

En outre, il lui donne mandat d'établir une documentation à l'usage des candidats et de mettre un matériel de propagande à la disposition des sections et des Fédérations.

LISTES COMPLÈTES AU PREMIER TOUR

Le parti socialiste affirme son hostilité à toute liste unique ainsi qu'à toute désignation de candidats sur la place publique par la population.

Il estime, en effet, que le corps électoral doit être appelé à exprimer librement son choix entre les divers candidats qui lui sont présentés dans les conditions prévues par les lois républicaines (vote secret, enveloppe, isoloir, etc.), toute liste unique aurait pour seul résultat de réduire la participation au vote et d'ôter sa signification au scrutin.

Le Congrès recommande à ses sections de présenter des listes complètes de militants aux prochaines élections municipales et cantonales, chaque Fédération étant libre de constituer dès le premier tour des listes communes avec les organisations ou partis résistants qui, dans l'esprit d'une libre démocratie, acceptent les principes du socialisme.

Au second tour, toute coalition sera autorisée qui paraîtra nécessaire pour faire échec à la réaction et assurer le succès de la Résistance.

Nous publierons ultérieurement le manifeste publié à l'issue du Congrès par le parti socialiste S. F. I. O.

NOTRE DOCTRINE SOCIALE

Discours de S. Exc. Mgr Feltin, *archevêque de Bordeaux* (1)

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Professeurs,
Chers Etudiants et Etudiantes.

En cette fin d'année 1944, qui restera dans notre histoire auréolée de gloire, et en cette aurore d'une nouvelle année scolaire, les jeunes ont une mission splendide à remplir. La France compte sur eux. Elle sera ce qu'ils la feront.

Déjà, mes chers amis, les événements de ces derniers mois ont réveillé votre sens patriotique, vivifié votre esprit de sacrifice. Je pense ne froisser aucun d'entre vous, si je constate publiquement que vous avez aujourd'hui plus d'élan, plus de générosité, plus d'enthousiasme que n'en avaient vos frères ou que vous n'en aviez vous-mêmes il y a cinq ans, lors de la déclaration de guerre. Le fait de l'occupation, avec les contraintes qui l'ont accompagnée, a remis silencieusement en valeur dans vos âmes la dignité de la personne humaine et de son privilège : la liberté. L'exemple courageux de quelques-uns de vos camarades, immolés pour la France, a réveillé vos énergies en faveur de la communauté nationale. Tous les événements de ces derniers mois, en un mot, vous ont fait mieux comprendre ce que comportait votre devoir de catholiques et de Français.

(1) Ce discours a été prononcé à la primatiale Saint-André de Bordeaux, à l'occasion de la Messe de rentrée des Facultés, le 12 novembre 1944.

Aussi m'avez-vous demandé de vous rappeler ce matin l'ensemble des principes, fixés par l'Eglise, et qui doivent guider votre ACTION SOCIALE dans les conjonctures présentes.

Sujet immense, qui demanderait de longs développements ! Je ne puis que signaler, de façon un peu schématique et sèche, quelques-unes des pensées maîtresses de notre doctrine catholique en la matière, souhaitant que vous les receviez avec un cœur ouvert et un esprit libéré, afin d'éviter l'erreur qui, sous l'influence des passions et des vues partisanes, peut si facilement se glisser dans la vie.

Ces principes chrétiens directeurs peuvent, me semble-t-il, se ramener à trois : *avoir un esprit de charité — un respect de la personne humaine — un sens communautaire.*

Avant de vous les présenter, laissez-moi vous féliciter pour la belle assemblée que vous formez, à cette heure, dans cette cathédrale, remercier les autorités constituées, MM. les professeurs et les membres de la magistrature qui vous entourent ; saluer aussi les jeunes qui, pour n'être pas des étudiants, mais des ouvriers, des employés, des commerçants catholiques, ont tenu à s'associer à vous en cette Messe de rentrée et sont présents dans cette primatiale.

I

Esprit de charité.

Arrivé au terme de sa vie terrestre, le Christ réunit ses apôtres dans un dernier repas. Sachant sa mort prochaine, il leur confie les suprêmes consignes : *Je vous donne un commandement nouveau : Que vous vous aimiez les uns les autres... C'est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples.*

C'est un ordre et c'est neuf ! Jamais avant Jésus-Christ, le devoir d'aimer son prochain n'avait été affirmé avec une telle force.

Une perspective, inconnue jusqu'alors, dans les rapports entre les hommes s'inaugure ainsi. Une conception nouvelle de l'humanité apparaît. Quiconque méconnaîtra désormais cet amour fraternel ne pourra prétendre à construire quelque chose de solide et de durable.

Au cours des âges, cet esprit de charité a manifesté son influence, transformé les institutions et les mœurs, les faisant évoluer dans le sens du progrès et de la vraie liberté. C'est ainsi que, par lui, l'esclavage a disparu ; la femme a été dirigée vers une juste émancipation ; des œuvres d'assistance et d'entr'aide ont été créées ; la personne humaine a été mieux respectée, l'exercice de ses droits mieux protégé.

L'esprit de charité que nous envisageons ici est essentiellement cette disposition intérieure de bienveillance de l'homme à l'égard de l'homme, qui le porte à vouloir, pour son semblable, un véritable bien et à prendre les moyens appropriés pour le lui procurer.

Cette bienveillance n'a rien d'amoindrissant ou d'avilissant ni pour celui qui la pratique ni pour celui qui en profite. Elle n'est pas une mièvrerie sentimentale ou une faiblesse. Elle n'exclut ni la fermeté ni même la juste sévérité. Elle n'est qu'une reconnaissance pratique de la dignité de la personne humaine.

La valeur d'un homme ne dépend pas seulement de son intelligence, qui perçoit des rapports et adapte des moyens à une fin ; ni de sa seule volonté, qui oriente sa vie et surmonte les difficultés ; elle dépend encore de son cœur, qui lui permet de compatir aux souffrances d'autrui et l'empêche de n'être qu'une brute volontaire, intelligente et libre.

Par l'esprit de charité, l'homme ressemble particulièrement à Dieu, qui est toute-puissance, mais aussi toute charité. Par lui, il respecte plus aisément la justice elle-même dans les rapports humains, en contenant et en réduisant les poussées dangereuses d'un égoïsme instinctif toujours en éveil.

Or, à l'heure présente, sur notre terre de France, dans la frénésie des enthousiasmes vengeurs et des représailles douloureuses, n'y a-t-il pas des chrétiens qui ne paraissent plus entendre cette voix de la charité ? Le ton de leurs écrits, de leurs conversations et de leurs discours manifeste qu'ils ont laissé s'affadir en eux, sous l'action des événements, ce grand principe chrétien, sans lequel toute structure sociale nouvelle sera caduque et fragile.

Il faut assurément que la justice s'exerce normalement. Il y a des crimes à châtier, des mesures de répression et de garantie à prendre. Mais il y a aussi une union entre Français à maintenir. Le Chef du gouvernement n'insiste-t-il pas sans cesse sur cette union ? Ne disait-il pas encore tout récemment : « Une conséquence des malheurs que nous venons de traverser est de nous avoir opposés les uns aux autres... alors que l'immense majorité d'entre nous furent et sont des Français de bonne foi. S'il est vrai que beaucoup ont pu se tromper à tel ou tel moment, qui peut être assuré de n'avoir jamais commis d'erreur ? » (1)

C'est précisément devant cette bonne foi que l'esprit de charité doit savoir s'exercer ; que le *summum jus* peut devenir *summa injuria*, occasionner des rancœurs nouvelles, nuire à l'union française indispensable.

L'intransigeance excessive et dure, dominée par un esprit de haine qui ne veut plus laisser place à l'esprit de charité, ne serait-elle pas du reste le résultat d'une influence inconsciemment subie pendant quatre ans et venant d'occupants dont la doctrine, comme les attitudes, étaient sans charité, uniquement préoccupés qu'ils étaient d'imposer leur volonté par la menace, par la force et par le châtiment ?

Si nous ne voulons pas perdre le premier principe d'une civilisation que le Christ est venu apporter au monde et que nous tenons à voir refleurir parmi nous, il est nécessaire que, chrétiens, nous nous dégagions de toutes rigueurs haineuses et excessives, que nous mettions à la base de nos rapports humains, en accord avec la justice, un bel esprit de charité.

II

Respect de la personne humaine.

L'esprit de charité conduit nécessairement au respect de la personne humaine, c'est-à-dire à la reconnaissance des DROITS IMPRESCRIPTIBLES DE L'HOMME, qui est un être raisonnable, ayant conscience de lui-même ; un être libre : « La liberté est l'expression de la personnalité », disait Bergson ; un être permanent dans le temps et, pour nous chrétiens, immortel, parce qu'il subsiste au delà du temps.

1° Le DROIT A LA VIE est le premier de tous, au point que nul ne peut attenter à sa propre existence, car sa vie ne lui appartient pas. Elle est à Dieu, qui en est le véritable auteur. *A fortiori*, il ne peut disposer personnellement de la vie de ses frères. Ceux-là seuls qui, dans la société organisée, détiennent le pouvoir peuvent, soit pour défendre la société elle-même, exiger une participation effective à une guerre meurtrière ; soit pour réprimer une faute grave, condamner à mort, après une procédure régulière.

La personne humaine a droit à la VIE INTELLECTUELLE, en ce sens qu'elle doit pouvoir développer ses facultés, ses connaissances, selon le degré de son intelligence, quelle que soit sa situation familiale et sociale. Ce développement ne peut pas être

(1) Discours du général de Gaulle du 14 octobre 1944. Cf. D. C. nouvelle série, n° 4 (22. 10. 44).

le privilège exclusif de quelques favorisés de la fortune.

Elle a droit encore au respect de sa VIE MORALE, qui impose aux pouvoirs publics l'obligation de veiller à ce que tout enseignement n'altère jamais le sens moral délicat des jeunes — que toute publication, toute manifestation reste conforme aux lois essentielles de la morale naturelle — que la presse, le théâtre, le cinéma, la radio soient donc des instruments d'éducation morale, jamais des moyens de perversion directe ou déguisée.

2° La personne humaine a DROIT AU RESPECT DE SES CONVICTIONS et de sa vie religieuse. Elle doit avoir toute facilité pour rendre à son Dieu le culte privé ou public qui lui agrée.

Elle a le droit de choisir librement son état de vie, de répondre à une vocation religieuse ou de fonder un foyer, quel que soit du reste son état de santé.

3° La personne humaine a DROIT AU TRAVAIL, qui est le mode normal d'acquisition des biens nécessaires à la vie, mais qui n'est cependant pas pour l'homme une fin ; il n'est qu'un moyen. Car la vraie condition humaine exige que le travail soit subordonné à l'homme et non pas l'homme au travail. L'être humain travaille pour vivre ! Il ne vit pas pour produire à l'égal d'une machine ! Sans doute, il ne fut jamais destiné à l'oisiveté ; même au temps de la justice originelle, il était appelé à travailler ; le péché a seulement ajouté à son labeur un caractère de souffrance.

Une certaine mystique tend à faire de l'usine, avec toutes ses organisations adjacentes perfectionnées, avec ses ateliers aérés et appropriés, avec ses cantines, ses terrains de jeux et ses salles de spectacle, le centre de la vie humaine. C'est une erreur ! C'est le foyer familial qui doit être le centre de la vie. Du reste, quand on regarde de près certaines installations, n'est-on pas obligé d'admettre que parfois le but recherché par toutes ces mesures d'hygiène, d'alimentation, d'éclairage, etc., est moins orienté vers un réel développement de la personne humaine que vers une facilité, donnée à ce travailleur sans doute, mais pour lui faire produire et rendre davantage ? En réalité, n'est-ce pas trop souvent le machinisme, au service du capitalisme, qui prend toutes mesures, afin que la machine soit maîtresse, s'impose à l'homme, qui n'en est plus que l'esclave, comme c'est le cas, par exemple, pour le travail à la chaîne ?

Tandis que le machinisme bien compris, au lieu d'abêtir la personne humaine par des gestes mécaniques, uniformes, sans cesse réitérés, devrait moins tendre à un accroissement de production, qui peut devenir un danger et occasionner du chômage, que remplacer la force purement physique de l'homme au travail et lui faciliter davantage le développement de ce qui le caractérise, savoir : une intelligence, un cœur, une volonté libre. Parce que le travailleur est une personne libre, son labeur, loin d'en faire une machine, devrait au contraire le libérer davantage, lui rendre du temps pour s'adonner à des activités plus conformes avec sa nature.

4° La personne humaine enfin A DROIT « D'USER DES BIENS MATÉRIELS dans un esprit conscient de ses devoirs et de ses limitations sociales », c'est-à-dire qu'elle a le droit de propriété privée ou « la faculté de posséder et de jouir des choses », mais dans une certaine limite. Car si l'homme a droit à la vie, il a naturellement droit aussi à ce qui est indispensable au maintien et au développement de son existence, non seulement aujourd'hui, mais encore demain. Le meilleur moyen pour assurer le respect de ce droit est la possibilité, donnée à chaque personne humaine, d'acquérir et de faire valoir un bien, quel que soit le mode d'acquisition, dès l'instant qu'il n'est le résultat ni de la violence ni de l'injustice.

Mais, pour nous catholiques, le possesseur des biens terrestres n'est jamais qu'un usufruitier qui devra rendre compte au Seigneur. Cette gestion qui lui est confiée n'est qu'une participation à l'œuvre de la Providence, et la propriété n'est digne de considération qu'en raison des services qu'elle rend. Or, l'ensemble des biens est mis par Dieu non pas à la seule disposition de quelques-uns, mais au profit de l'humanité tout entière. C'est pourquoi, si le droit donne à l'homme la faculté de posséder « ce qui lui est suffisant pour vivre », le même droit exige que les biens en superflu soient utilisés dans l'intérêt de la communauté. « C'est un grave précepte enjoint aux riches de faire bénéficier la société des richesses en surabondance qu'ils détiennent, en les utilisant pour créer ou développer des entreprises qui procurent plus de bien-être aux masses. »

En d'autres termes, la destination providentielle des biens de ce monde est de procurer aux personnes humaines ce qui est nécessaire au développement normal de leur vie, mais de servir aussi le bien commun.

Toutefois, il est bon de noter qu'en dehors des cas d'extrême nécessité, nul n'a le droit de s'approprier même ce que d'autres ont en surabondance, sous prétexte que ceux-ci ne remplissent pas leur devoir social. Le bien d'autrui doit toujours être respecté ; l'ordre social l'exige.

Cette possession individuelle des ressources de la nature, ou de l'argent qui les représente, constitue ce qu'on nomme le capital. Il est légitime quand il se conforme aux règles que je viens de rappeler. Il devient illégitime non seulement lorsqu'il est acquis par la fraude, sous toutes ses formes, ou lorsqu'il provient d'une injuste distribution des produits ; il l'est encore quand, par son étendue et sa puissance, il devient ce capitalisme qui constitue une force démesurée capable de troubler l'exercice normal des institutions d'un pays ou quand, par son caractère international, il constitue une puissance telle qu'elle est susceptible d'imposer aux autorités publiques des décisions contraires au bien commun ou à la justice. L'Eglise ne condamne pas en lui-même le capitalisme. Elle en condamne les excès et les abus. Elle ne condamne pas davantage la propriété collective et elle admet que les pouvoirs publics, s'ils le jugent prudemment nécessaire au bien commun, exploitent eux-mêmes, en régie, sous leur contrôle, certains services importants, d'utilité publique, mais à condition que cette exploitation collective ne méconnaisse ni les intérêts légitimes, ni la dignité, ni la liberté de la personne humaine.

III

Sens communautaire.

L'homme n'est pas un isolé dans le monde. Qu'il le veuille ou non, il est membre de diverses sociétés, d'une famille, d'une profession, d'une cité, de l'humanité. D'où la nécessité non seulement de respecter la personne humaine, mais de lui inculquer le SENS COMMUMAUTAIRE qui lui dicte ses devoirs.

L'INDIVIDUALISME, qui prétend défendre la personne humaine en prônant une liberté individuelle sans limite, est une erreur. L'homme est toujours dépendant pour une part de la société dans laquelle il vit. Dans tous les domaines : matériel, intellectuel, spirituel, il a besoin des autres pour son développement, et il apporte à ses semblables le secours de ses ressources personnelles.

Or, toute société appelle une organisation, c'est-à-dire un ordre et une autorité, pour régler les relations de ses membres. En méconnaissant cette nécessité, l'individualisme a engendré le libéralisme qui, dans l'ordre économique au moins, loin de développer la personne humaine, l'a rendue esclave, en laissant les individus passer

tous les contrats qu'ils veulent, sans se soucier des voisins. Il crée une minorité de profiteurs au détriment de l'ensemble. Il a occasionné aussi une réaction, qui est une autre erreur et qu'on nomme le TOTALITARISME.

Celui-ci, sous quelque forme qu'il se présente : économique, sociale ou politique, conduit à faire absorber la personne humaine par la société. Pour le totalitarisme, la société est la réalité primordiale, les personnes ne sont que des cellules sans autonomie, des moyens au service soit d'un système économico-social, qui n'a en vue que la production ; — soit d'une race, qui se croit privilégiée et chargée d'exercer son hégémonie sur le monde ; — soit d'un Etat qui, pour la grandeur de la nation, veut concentrer toutes les activités dans son autorité.

Or, la personne humaine n'est pas une pièce de machine. Elle a une activité propre de pensée et de liberté, qui déborde la vie sociale. En voulant l'absorber dans la société, on peut bien créer une certaine mystique communautaire, qui donne un ordre extérieur, une discipline corporelle, qui favorise une évolution économique, le développement d'une race ou d'une nation, mais qui en même temps déshumanise la personne humaine ou lui enlève son privilège d'être libre.

L'Eglise n'accepte ni l'individualisme ni le totalitarisme. Elle veut seulement que la personne humaine prenne un sens communautaire.

1° Qu'elle se rende compte d'abord qu'elle est MEMBRE D'UNE FAMILLE. Elle appartient dès sa naissance à un père et à une mère qui l'ont engendrée ; qui en ont, de par la nature, la responsabilité ; qui ont la charge de veiller à son éducation avec le concours de maîtres librement choisis.

Mais en même temps, pour maintenir la famille dans l'indissolubilité nécessaire que crée le mariage, pour lui permettre la fécondité que la morale, comme le bien de la société, demande, celui qui est le chef du foyer doit pouvoir trouver dans son travail consciencieux, par un juste salaire et par les indemnités diverses qui l'accompagnent, la rémunération suffisante pour faire vivre les siens, pour leur assurer un avenir dans un habitat agréable, pas trop éloigné de son lieu de travail, avec la possibilité même de s'assurer, par l'épargne, et un patrimoine qui le mettra en mesure de faire face plus sûrement aux charges du foyer et « la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse transmettre à ses descendants par voie d'héritage ».

La même loi demande à la mère de rester à son foyer pour vaquer aux obligations particulières qui lui incombent et « que rien ne soit épargné pour assurer, en retour, au père de famille, une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage ».

Ces rémunérations supposent cependant qu'on tient compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui en portent la responsabilité, car « il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés qu'ils ne sauraient supporter, sans courir à la ruine et sans entraîner les travailleurs dans le désastre ». Toutefois, si l'entreprise réalise de moindres profits par l'indolence, la négligence de ceux qui la dirigent, ceux-ci ne peuvent se prévaloir de cette circonstance, comme d'une raison légitime, pour réduire un juste et familial salaire.

2° Toutes ces conditions réclament une ORGANISATION PROFESSIONNELLE mieux adaptée. C'est là, dans ces rapports du capital et du travail, que se trouve le nœud du problème social à résoudre actuellement.

Nous avons vécu jusqu'à présent sous le régime d'un capital qui commande au travail, qui attribue à celui-ci un salaire, parfois insuffisant, garde toute direction, toutes responsabilités et souvent tous profits.

Ce régime maintient une foule de travailleurs dans un prolétariat formé de l'ensemble des salariés, qui sont contraints, pour vivre, de louer au jour le jour leur activité libre, dans l'incertitude du lendemain, et sans pouvoir sortir de l'engrenage dans lequel les a engagés cette invincible contrainte.

On peut envisager une économie où le salaire, capable d'accumulation, rendrait possible à l'ouvrier la constitution d'une fortune suffisante pour lui éviter l'insécurité et lui permettre d'accéder à une situation indépendante ; mais en fait « dans l'économie mondiale présente, où règne le capitalisme des grandes entreprises, le salarié est sans avoir et le demeure ». Le salaire n'est pour lui qu'un fond de consommation courante, son épargne qu'une réserve insignifiante et fragile pour les mauvais jours. Il n'a pas généralement le moyen de sortir de l'insécurité ou d'accéder à une situation meilleure.

Sans doute l'Eglise ne condamne pas le régime du salariat comme tel ; mais elle souhaite que le prolétariat disparaisse, que le travail soit réintégré dans sa dignité humaine, que le capital soit ramené à son rôle instrumental, que ce ne soit plus le capital qui prenne en location le travail, mais que celui-ci, organisé à tous les échelons de la profession, prenne, par un contrat de crédit, le capital en location.

Question difficile à résoudre pratiquement. Elle est affaire de techniciens, mais elle constitue le point crucial de l'évolution sociale présente. Elle suppose une organisation de la profession, dans laquelle les conventions passées empruntent des éléments au contrat de société, de telle sorte que « les ouvriers soient appelés à participer de quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion et aux profits qu'elle apporte ». — Elle suppose, en outre, « le Syndicat libre dans la profession organisée », Syndicat groupant les bonnes volontés sur le terrain professionnel, en des associations diverses, selon l'esprit des membres qui les composent.

Pour des catholiques, la participation à des Syndicats chrétiens s'impose, car ceux-ci reconnaissent d'abord la suprématie de l'humain sur les besoins matériels — et les besoins de la famille, cellule sociale, comme essentiels. Ils substituent aussi la grande idée de fraternité aux mortelles notions d'antagonisme et de lutte.

Si l'unité syndicale, dans les conditions où elle était présentée dans une récente organisation du travail, n'allait pas contre la doctrine de l'Eglise, celle-ci a toujours préféré le pluralisme syndical, qui, tout en respectant les convictions de chacun, ne nuit pas à l'unité d'action professionnelle, grâce aux Cartels ou aux Comités intersyndicaux.

Mais cette participation demande que le professionnel, quelle que soit sa place dans la hiérarchie du travail, s'unisse à ses frères pour rechercher le bien commun de la profession, qu'il ait en un mot le sens communautaire.

3° Membre d'une famille et d'une profession, la personne humaine est aussi MEMBRE D'UNE CITE et à ce titre un devoir civique s'impose à elle.

On a longtemps pensé, en France, que ce devoir n'incombait qu'aux hommes. On veut aujourd'hui corriger cette erreur et vous allez être appelées, Mesdames, comme c'est justice, à participer aux destinées de la patrie. Si l'Eglise demande à la femme de s'intéresser d'abord à son foyer, elle ne s'est jamais opposée à une activité civique féminine. Elle y voit même l'aboutissement de cette juste émancipation, à laquelle elle s'emploie depuis vingt siècles.

Ainsi, dans les conjonctures présentes, toute personne humaine française doit s'intéresser effectivement à la politique du pays, c'est-à-dire prendre une part active à la vie publique, en désignant les détenteurs du pouvoir, en contrôlant l'exercice de leur mandat, en s'éclairant sur les vrais intérêts de

la nation, afin de mieux servir le bien commun. Elle doit en même temps donner l'exemple des vertus civiques et chrétiennes, telles que l'obéissance généreuse aux lois du pays et le respect de l'autorité ; prendre part aux votes qui intéressent le bien public ; se tenir en dehors des partis ou des organisations qui sont manifestement contraires à l'intérêt général, et s'associer aux divers groupement dont le but est d'assurer sagement une bonne politique.

En retour, l'autorité publique a pour mission d'aider les membres du corps social, mais elle n'a pas à les absorber. Ses fonctions propres sont de « diriger, surveiller, stimuler, contenir » les activités des divers groupements, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. L'Etat doit servir.

Pour remplir ainsi leur mission, la personne humaine comme l'autorité publique ont besoin toutes deux de rompre avec l'égoïsme et l'intérêt personnel. Pour n'avoir jamais en vue que le bien commun, il leur faut un sens communautaire.

4° Pour un catholique ce sens communautaire ne s'arrête pas aux frontières de la patrie. Il s'étend A L'HUMANITÉ ENTIÈRE par-dessus tous les nationalismes, toutes les races, toutes les latitudes. Un catholique sait que tous les hommes sont frères, parce que tous sont enfants du même Père qui règne dans les cieux. Il n'ignore pas que les progrès scientifiques appellent de plus en plus des échanges entre les hommes. Il comprend le besoin d'unité qui, au lendemain de la tourmente présente, s'affirmera, avec une vigueur accrue, dans une paix qui saura respecter, en des traités quelquefois revisés, la vie et la liberté culturelle de chaque nation et, par un désarmement progressif et organisé, mieux répondre aux besoins économiques des peuples.

J'ai fini cet exposé aride dont je m'excuse. Il a cherché à répondre à votre demande, chers étudiants, il a voulu vous présenter, en quelques pages, toute une doctrine aussi étendue que juste et réconfortante ! Puissiez-vous en retenir quelques points essentiels, afin que, dans toute l'ardeur de votre jeunesse, vous soyez, dès maintenant, à votre place providentielle, ceux qui, en étant fidèles à cet enseignement, servent à la fois Dieu et la France.

L'enseignement de l'Eglise et les problèmes sociaux

Sous ce titre, S. Exc. Mgr SEMBEL, *évêque de Dijon, indique dans un article publié par la* Vie diocésaine (16. 12. 44) *les bases ou vérités fondamentales sur lesquelles l'Eglise catholique appuie sa philosophie de la vie et du monde et donc par le fait même sa doctrine sociale.*

La guerre a transformé le monde en un immense creuset dans lequel, à la faveur de bouleversements inégalés, semble-t-il, à aucune époque de l'histoire, sont comme malaxés nations, institutions, cadres sociaux anciens, et où fermente un monde nouveau.

Que sera-t-il ? l'avenir le dira. Mais, de tous côtés et de tous les milieux, multiples apparaissent déjà les espoirs, les aspirations vers un mieux être, les revendications, projets et tractations dans les domaines les plus variés.

On parle de réformes de structure, visant à établir sur des bases nouvelles les rapports des divers éléments qui concourent à la production, faisant notamment participer les travailleurs à des responsabilités nouvelles pour eux ; l'Eglise, fréquemment, par la voix des Papes Léon XIII, Pie XI, Pie XII, a proclamé la légitimité de tous les efforts qui tendent à combattre la précarité de la condition prolétarienne, comme jadis elle l'a fait pour l'esclavage.

On parle aussi de changements profonds dans la conception de l'Etat, concernant la place que doivent occuper la jeunesse et les organisations qui présideront à sa préparation à l'avenir.

Bref, c'est vraiment un monde nouveau qui est en germe dans les agitations présentes.

* * *

Il est souhaitable qu'il soit meilleur que l'ancien, que les libertés et les droits essentiels de l'individu, de la famille, de l'Eglise, de l'Etat y soient harmonieusement assurés, qu'il n'engendre pas à son tour quelque nouvelle catastrophe, comme celle qui vient de s'abattre sur le monde et dont nous espérons l'issue prochaine.

Mais pour que cet avenir réponde à tant d'espérances, pour qu'il soit une compensation consolatrice aux immenses souffrances imposées au monde durant ces années dernières, il faut qu'il s'accompagne d'un renouveau des esprits et des cœurs ; il faut par conséquent qu'il prenne sa source première dans les principes essentiels qui fondent les sociétés et régissent le monde ; que dans son organisation on ne fasse pas fi des lois que Dieu lui-même a posées et que le Christ et son Evangile rappellent aux hommes ; il faut que le Créateur ne soit pas banni des constructions rêvées et préparées par les hommes qui ont en mains, présentement, la direction des affaires. L'Ecriture ne proclame-t-elle pas, en effet que « vains sont les efforts de ceux qui s'emploient à bâtir un édifice si Dieu n'en est pas le premier architecte ». N'en avons-nous pas sous les yeux une preuve nouvelle ajoutée à tant d'autres que nous fournit l'histoire de l'humanité, dans l'effondrement rapide des systèmes totalitaires parvenus, semble-t-il, à leur apogée et si fiers de leur puissance qu'ils croyaient invincible ? Les voilà s'écroulant avec fracas, ensevelis sous des monceaux de ruines. C'est le spectacle renouvelé du colosse aux pieds d'argile (1). Il leur manquait la seule base vraiment solide, car ce qui est humain ne saurait durer s'il ne se réfère à Dieu, s'il ne reçoit et n'accepte, de lui et des lois posées par sa sagesse, autorité et consistance.

C'est dire que les principes moraux qui dominent et régissent les hommes, et qui survivent aux sociétés successives, doivent présider aux projets de reconstruction de demain, qu'en un mot ceux-ci doivent être conformes aux lignes principales de la doctrine sociale de l'Eglise, seule dépositaire de l'enseignement divin.

On se propose de rappeler ici les principes primordiaux qui forment l'ossature de cette doctrine plus opportune que jamais à notre époque de transformation sociale ; il suffira pour cela de citer les pages les plus suggestives des Encycliques et des messages pontificaux, des auteurs qualifiés qui les ont commentés ou se sont occupés de ces importantes questions.

* * *

Disons pour aujourd'hui que ce qui différencie cette doctrine des systèmes étrangers ou opposés à l'enseignement de l'Eglise, c'est précisément qu'elle fait état du surnaturel ; c'est lui qui en fonde tout l'édifice, qui en fait l'inébranlable solidité, en assure la pérennité au milieu des événements et des conditions mouvantes des sociétés, c'est lui qui lui confère cette admirable souplesse, grâce à laquelle les applications de ses immuables et lumineux principes s'adaptent à tous les âges et à tous les changements sociaux. Ce surnaturel, en un mot, constitue le trésor de ces valeurs spi-

(1) *Daniel,* II, 31-44.

rituelles qui sont les bases de la civilisation chrétienne.

Le contenu de ce trésor surnaturel peut se résumer en quelques vérités fondamentales de notre foi chrétienne, véritables phares qui éclairent toutes les avenues de la cité humaine : *c'est l'existence de Dieu*, principe et fin dernière des êtres humains dont la sagesse infaillible a établi les lois destinées à régler leurs rapports avec Lui et entre eux, et à conduire peuples et individus à leurs destinés propres : mépriser ces lois serait ébranler les assises mêmes de l'humanitée.

C'est la dignité de la *personne humaine* qui, par son âme spirituelle et immortelle, domine les sociétés auxquelles elle doit survivre ; envers celles-ci, elle a sans doute des devoirs dictés par le bien commun, mais elles n'ont pas le droit de l'asservir à leurs buts temporels, de la rabaisser au niveau de l'esclave, ni d'entraver sa marche vers son immortelle destinée, qui est le fondement le plus solide de son droit à la liberté.

C'est *la communauté d'origine des hommes* qui établit entre eux, quelles que soient leur race et leur condition, une égalité foncière devant Dieu et devant leurs frères.

C'est enfin la *fraternité spirituelle*, fruit de la Rédemption du Christ et de la vie divine qu'elle nous a méritée, second lien de famille, plus intime encore que le précédent, et par lequel sont fondées les lois de la justice respectueuse des droits d'autrui et de la charité qui, dépassant les bornes de la stricte justice, en adoucit les rigueurs et en tempère la rigidité.

Telles sont les bases sur lesquelles l'Eglise catholique appuie sa philosophie de la vie et du monde et donc, par le fait même, sa doctrine sociale. Nous n'avons fait que les rappeler ici comptant y revenir ; mais qui n'entrevoit déjà, à ce simple exposé, tout ce que ces vérités primordiales peuvent apporter de clarté, de solidité, de souplesse bienfaisante dans les relations entre eux des individus, des classes sociales et même des nations.

† Guillaume, *évêque de Dijon.*

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Légitimation. — Ordonnance du 2 décembre 1944 déterminant les conditions dans lesquelles pourront être légitimés les enfants des victimes civiles et militaires de la guerre. (*J. O.*, 3. 12. 44, p. 1646.)

Pénalités abrogées. — Ordonnance du 20 novembre 1944 relative à l'annulation de certaines condamnations. (*J. O.*, 22. 11. 44, p. 1420.)

Cette ordonnance abroge les condamnations prononcées en application des textes abrogés visés à l'article 3 de l'ordonnance du 9 août 1944, aux tableaux annexés à cette ordonnance, ainsi qu'à celle du 11 octobre 1944, aux actes énumérés aux ordonnances des 18 et 24 novembre 1943, 15 mars 1944. Les amendes et les frais seront restitués ainsi que les objets saisis.

Reconstruction. — Décret du 16 novembre 1944 portant création d'un ministère du gouvernement provisoire de la République française. (*J. O.*, 17. 11. 44, p. 1343.)

Il s'agit du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, chargé de la réparation des

Sur le communisme

Lettre de Mgr Théas, évêque de Montauban, au clergé et aux fidèles de son diocèse. (1)

Mes bien chers Frères,

La réponse, très courtoise et très déférente, des communistes (2) à ma lettre du 5 octobre 1944 (3), certaines conversations avec des chefs communistes, divers autres renseignements me permettent et m'inposent de prendre en toute charité une attitude de clarté vis-à-vis du communisme. Chrétiens, nous sommes des enfants de lumière ; nous voulons marcher dans la lumière ; nous voulons éviter toute confusion et dissiper toute équivoque.

I

L'aveu en est fait, le communime de 1944, comme celui de 1937, repose sur le marxisme athée et matérialiste. Dès lors, l'incompatibilité est évidente entre la doctrine chrétienne et la doctrine communiste. Peut-il y avoir accord, collaboration, entre chrétiens et communistes, sur le terrain de l'action sociale ? Les communistes l'affirme et ils nous disent : laissons de côté, au moins pour le moment, les questions de doctrine et de philosophie, puisqu'elles nous divisent et soyons unis « sur le plan humain et le plan de l'action ».

Cette position communiste suppose que doctrine et action sont deux domaines absolument indépendants, que la manière de penser n'a aucune influence sur la manière d'agir.

En réalité, l'idée est une semence d'action et tout acte humain est une idée qui se réalise en même temps qu'une intention qui s'affirme. L'essentiel de l'acte humain, ce n'est pas son écorce extérieure et matérielle, c'est son élément spirituel et invisible, c'est, en même temps que l'orientation morale qu'il reçoit, la pensée qu'il exprime et, pourrait-on dire, la doctrine qu'il incarne.

Le chirurgien et le voleur ligotent l'un son client, l'autre sa victime. Le geste matériel est le même. Ici il exprime le mépris de l'homme et de son droit de propriété, là le respect de l'homme et de sa vie.

En exaltant la classe ouvrière, certains cherchent la guerre sociale, d'autres la paix et la concorde.

En proclamant les droits de l'homme, les uns veulent en faire un dieu, les autres un serviteur de Dieu.

Tout dépend des idées que l'on a. Des idées divergentes ne peuvent amener des actions convergentes.

Il arrive certes que des hommes professant des doctrines partiellement antagonistes (catholiques, protestants, orthodoxes, indifférents, etc.) se mettent d'accord pour une action commune à objectif limité, par exemple pour obtenir que les détenus soient traités avec humanité. L'entente pratique est possible parce qu'il y a accord sur le principe suivant : même en prison, même coupable, l'homme est une personne et mérite le respect.

Si les revendications sociales des communistes s'inspiraient des principes du droit naturel — nous ne demandons pas une profession de foi chrétienne, — alors notre collaboration serait totale et enthousiaste. Mais le programme social communiste s'insère dans une doctrine de l'homme, de la société et du monde qui est contraire non seulement à la révélation, mais aussi à la loi naturelle. C'est pourquoi le désaccord sur les principes rend impossible l'accord pour l'action réalisatrice.

L'ascension de la classe ouvrière est demandée

(1) *Bulletin catholique du diocèse de Montauban* (21. 12. 44).
(2) Voir ce document ci-après.
(3) Cf. *D. C.*, n° 5 du 29. 10. 44.

par les communistes et les chrétiens. Pour les premiers, cette ascension ne dépasse ni la terre ni le temps ; pour les seconds, elle atteint le ciel et l'éternité.

Un voyageur ne monte pas dans un train qui le détournerait de sa destination. Un chrétien n'entre pas dans un mouvement pour qui la terre est le terme de la vie humaine, alors que d'après la foi, elle est une étape et l'espérance d'un monde meilleur, d'une béatitude sans fin.

Le chrétien croit en Dieu et trouve en Dieu la règle à laquelle il doit conformer ses actes. Le communisme rejette Dieu et il lui arrive, en exigeant de ses adeptes une discipline rigoureuse, de leur imposer des actes qui sont contre les commandements de Dieu et doivent, pour ce motif, être repoussés par la conscience chrétienne.

Une conclusion s'impose : on ne peut à la fois être communiste et chrétien ; impossible d'être à la fois pour Dieu et contre Dieu, spiritualiste et matérialiste ; impossible d'être en même temps disciple du Christ et de Karl Marx. Une option s'impose et aussi un renoncement.

Qu'on se garde bien de voir dans ces paroles un signe quelconque de malveillance ou d'hostilité pour des hommes. Elles veulent uniquement exprimer la position chrétienne en face du communisme : c'est une position de clarté, de loyauté et de charité.

II

Car c'est une charité de dire, avec franchise et respect, l'attitude que l'on prend. C'est honorer son prochain que de le croire capable d'entendre calmement un point de vue qui n'est pas le sien. Les communistes comprendront, j'en suis sûr, que l'Eglise veuille donner aux problèmes temporels des solutions d'inspiration évangélique, qu'elle veuille aussi écarter les buts et les méthodes qui contrarient nos convictions chrétiennes. Ils comprendront que, au lieu d'être coordonnés, leurs efforts et nos efforts pour instaurer la justice sociale soient simplement concomitants.

Mais nous respectons la bonne foi communiste. Jamais nous n'offenserons les personnes, parmi lesquelles d'ailleurs se trouvent d'admirables générosités et les dévouements les plus désintéressés. Nous nous inclinons avec émotion devant la grande souffrance des communistes, qui ont eu pendant l'occupation allemande, plusieurs milliers de fusillés. Nous protestons contre les injustices dont les communistes ont été les victimes, comme nous protestons contre les injustices dont, parfois, ils seraient les auteurs.

Fidèles au précepte et à l'exemple du Christ, nous aimons tous les hommes quelles que soient leur race, leur nation, leurs erreurs. L'Evangile condamne les chrétiens qui haïssent ces hommes qu'on appelle les communistes et qui leur refusent l'aumône d'une prière, le bienfait d'un service rendu. Les communistes ne sont-ils pas, eux aussi, créés par Dieu, rachetés par Jésus-Christ et, comme nous, appelés à partager la béatitude éternelle ? Chrétiens, ayons dans nos cœurs les sentiments du Cœur de Jésus. Comme le Christ, soyons les témoins intrépides de la vérité. Comme le Christ, soyons les apôtres inlassables de la charité, d'une charité qui va jusqu'à l'amour des ennemis et le pardon des injures. « Pratiquons la vérité dans la charité. *Veritatem facientes in caritate.* »

Par notre empressement à élever la classe ouvrière et à la faire participer aux bienfaits de la culture, de la civilisation et du progrès, empêchons qu'on ne dise : il y a dans l'Evangile et dans les Encycliques une doctrine sociale splendide, mais à quoi bon ? puisque les catholiques n'en tiennent aucun compte. Que notre conduite ne soit pas le désaveu de notre doctrine !

Deux mots résument l'attitude chrétienne en face du communisme : clarté et charité.

Clarté : la confrontation de la doctrine communiste et de la doctrine chrétienne manifestant leur incompatibilité, l'accord est impossible, même sur le plan de l'action pratique, où s'expriment et s'affrontent les doctrines.

Charité : les communistes sont des hommes ; ils sont nos frères. Nous devons les aimer, à la manière du Christ, de tout notre dévouement et, s'il le faut, jusqu'au don de nos vies.

† Pierre-Marie, *évêque de Montauban.*

A lire intégralement à toutes les messes dans toutes les églises et chapelles, le dimanche 2[illegible] décembre 1944.

★ ★ ★

Voici la réponse des Jeunesses communistes à Monseigneur à la lettre du 5 octobre 1944.

Les Jeunesses communistes à Mgr Théas, *évêque de Montauban.*

Monseigneur,

Dans votre lettre du 29 septembre, vous nous invitiez à assister le 18 octobre à la conférence donnée par le R. P. Rousseau, sur le sujet suivant : *Le chrétien devant le communisme*, et vous nous demandiez de venir y exposer notre point de vue.

Nous avons demandé à notre camarade Jean Demos, lui-même catholique pratiquant, de venir affirmer devant l'auditoire de cette assemblée que la place de tout communiste chrétien était au sein du parti communiste où il jouissait de la même liberté d'expression que tout autre communiste, que tout vrai chrétien se devait de marcher la main dans la main avec les communistes afin de terminer rapidement la guerre et pour réaliser enfin cette société juste, indépendante et fraternelle pour laquelle tant de martyrs sont tombés.

Volontairement nous n'avons pas voulu engager de controverses sur des questions de doctrines et de philosophie, car nous pensons que dans le moment présent surtout nous devons écarter tout ce qui peut nous diviser. A ce sujet, nous ne devons pas vous dissimuler que nous avons été quelque peu surpris par le passage de votre lettre : « Si elles (les doctrines) sont incompatibles en 1944 comme elles l'étaient en 1937, toute collaboration entre nous serait impossible ; au lieu de travailler ensemble la main dans la main, il n'y aura entre nous qu'une simple coïncidence d'efforts pour donner à la question sociale une juste solution. » Nous vous répondrons en toute franchise : la doctrine marxiste en tant que doctrine n'entend rien abandonner de ses principes fondamentaux de science du monde social, en face des doctrines chrétiennes ; elle ne demande pas aux doctrines chrétiennes de faire un pas qu'elle ne fait pas elle-même. Le problème se place sur le plan humain et le plan de l'action. A tel point que le programme de la J. O. C. a de très nombreux points communs avec celui des Jeunesses communistes ; pourquoi dès lors ne pas collaborer étroitement comme nous le faisons d'ailleurs au sein du F. U. J. P. Devant la lumière qu'apporte le déroulement des événements actuels, beaucoup de jeunes tournent leurs regards vers nous, et sans adopter notre philosophie, des jeunes croyants se trouvent d'accord avec les solutions formulées par notre parti. Nous sommes fiers que notre grand parti puisse ouvrir toutes grandes ses portes aux croyants et leur permettre d'exprimer librement leurs conceptions philosophiques. Malgré notre désir de ne point élever une controverse, nous nous sentons dans l'obligation de répondre à certains points de votre lettre.

Sur la question de la propriété privée : nos maîtres ont eu le soin de spécifier qu'il s'agissait de la propriété capitaliste et non de la petite propriété, fruit du travail et de l'épargne. Karl Marx lui-même nous a enseigné à res-

pecter et à vénérer tout ce qui est le fruit du travail. D'ailleurs, regardons l'application de la doctrine en France; n'est-ce pas notre camarade Waldeck-Rousseau qui déposa à la Chambre ce projet de loi sur la propriété cultu-relle ? En U. R. S. S., l'article 10 de la Constitution ne garantit-il pas la petite propriété et avec elle l'héritage en ligne directe ? Si nous sommes les défenseurs de la petite propriété, par contre nous sommes les adversaires résolus, implacables, de la propriété capitaliste, des trusts qui ont fondé leur richesse sur l'exploitation de l'homme par l'homme, laquelle fut, si nous ne nous abusons, implicitement condamnée par le Christ (tu gagneras ton pain à la sueur de ton front).

En ce qui concerne la famille, il n'est que de voir comment nos maîtres, qu'ils s'appellent Marx, Jaurès, Lénine ou Staline, ont vécu pour être éclairé sur ce point de la doctrine. En France, nous n'avons cessé de lutter pour obtenir une amélioration des conditions de la famille et, en particulier, pour les allocations familiales et leur extension à la campagne. Et nous affirmons que nulle part la famille n'est assise sur des bases aussi saines qu'en U. R. S. S. parce que débarrassée des préoccupations d'argent qui, trop souvent, déshonorent les unions conjugales dans nos pays capitalistes. Notre camarade Jean Demos n'a-t-il pas été à même de citer à ce sujet des témoignages de personnalités religieuses confirmant nos dires ? Quant à l'enfant, nous considérons qu'il appartient à la famille comme à la société de faire son éducation. Tous ceux qui ont visité l'U. R. S. S. ne peuvent pas ne pas être frappés par les méthodes pédagogiques employées dans ce pays qui met tout en œuvre pour développer la personnalité des enfants et les préparer ainsi à devenir des hommes vraiment libres.

Monseigneur, nous nous excusons de la longueur de cette lettre, nous nous sommes efforcés que celle-ci ne prenne parfois le ton d'une polémique, que nous ne désirons pas, car elle serait manifestement contraire aux intérêts du pays. Permettez-nous de vous dire encore qu'ayant les uns et les autres adopté le programme de la Résistance, nous avons une occasion magnifique de réaliser la révolution sans violence ; il nous suffit pour cela de rester unis pour l'application de ce programme. Nous pouvons vous donner l'assurance que notre parti qui s'honore d'avoir lancé l'appel à l'union des Français, dès 1934, pour barrer la route à Hitler restera fidèle à ses engagements. Conscients de la mission historique qui nous incombe à nous les jeunes, nous demandons aux jeunes chrétiens de rester unis aux autres Mouvements de jeunes afin de réaliser ce monde de justice et de fraternité dont vous parliez dans votre lettre.

Veuillez, Monseigneur, croire à notre profond respect.

Le Bureau régional.

Communisme et christianisme (1)

Avec une insistance renouvelée de 1937, certaines autorités communistes insèrent, dans leurs appels à l'union de toutes les énergies françaises, un appel particulier à cette force que représente l'Eglise.

Ils constatent des points communs dans les doctrines sociales et, dans l'Action catholique, des possibilités d'entente pratique avec l'effort que fournit leur parti.

Or, si les masses catholiques hésitent à répondre à l'offre nouvelle, si les autorités religieuses tardent à se prononcer, si, par ailleurs, les milieux communistes se trouvent souvent déconcertés par des consignes qui leur paraissent insolites, et peut-être en désaccord avec l'idée qu'ils se font de leur mystique et de leur idéal : c'est qu'il est impossible de méconnaître les difficultés qui motivent toutes ces hésitations. On ne peut donc, de part et d'autre, que souhaiter les mises au point nécessaires : en relevant les incompatibilités qui heurtent, et qu'il est peut-être possible de réduire, de franches explications peuvent éclairer les esprits sur les moyens pratiques de travailler, sinon de concert, au moins dans le même sens et en paix, à l'œuvre commune de justice et de redressement social.

Il nous semble que la solution générale du problème dépend des réponses qui seront apportées aux deux questions suivantes : Quels sont les points sur lesquels l'entente est possible, et désirable, entre communisme et christianisme ? A quelles conditions, et dans quelle mesure, une entente est-elle nécessaire ?

★ ★ ★

L'article sur lequel les deux doctrines s'accordent, c'est le relèvement de la classe travailleuse, c'est la disparition d'une classe besogneuse asservie sans espoir à la tyrannie de la misère matérielle.

A cette tâche, le christianisme applique un idéal de justice et de charité, et voici où les mises au point commencent à s'imposer :

1° Il n'est pas exact que l'Eglise invoque la seule charité là où le communisme réclame la justice. C'est d'abord sur la stricte justice que le christianisme fonde le droit de tous à un standard minimum de vie matérielle, et ce fut l'œuvre essentielle de la primitive Eglise de prêcher l'égalité et la liberté des personnes humaines, toutes créées par Dieu, toutes rachetées par le Christ des déchéances dues à l'immoralité.

2° Le terme de charité se trouve souvent noyé dans une équivoque où nous voyons la cause du malentendu précédent : il ne signifie pas seulement le secours gratuit, indispensable d'ailleurs en bien des cas auxquels la stricte justice ne peut pas subvenir, car il est des besoins qui échappent à tout droit positif. La charité chrétienne, c'est d'abord une disposition à la compréhension mutuelle et à la concorde, fondée sur cette communauté qu'établissent entre les hommes l'universelle paternité de Dieu et l'universelle rédemption du Christ. Cette disposition détermine le rôle de la charité, qui est de promouvoir la justice là où celle-ci serait méconnue par l'égoïsme, de la compléter là où elle ne peut pas intervenir, de la vivifier par le sentiment amical sans lequel la justice n'est même pas une force d'union, sans lequel elle provoque trop souvent les querelles d'intérêt, les jalousies, les rancœurs.

3° Cette préoccupation de justice et de charité sociale n'est pas dans l'Eglise une application tardive et improvisée. C'est le principe même du christianisme, et ce fut son excellente mission de tous les temps : les hôpitaux et hospices de vieillards, de femmes et d'enfants, le défrichage des terres et le rachat des captifs, l'instruction à tous les degrés, assurés par les évêques et les Ordres religieux, sont le fier héritage de vingt siècles d'action chrétienne. La réforme sociale moderne date, dans l'Eglise, de plus d'un siècle, avec Lamennais et Lacordaire ; elle s'est organisée en 1871 avec les Cercles catholiques d'ouvriers, sous Le Play, de Mun, de Melun, La Tour du Pin, et les documents pontificaux de 1878, 1891, 1903 et 1931 ont jalonné et sanctionné les résultats pratiques et le progrès des idées.

★ ★ ★

Il semble donc, puisque nous ne doutons pas qu'il y ait, de part et d'autre, des bonnes volontés, que les efforts gagneraient à se conjuguer. La première condition n'est-elle pas une absolue franchise dans les attitudes et les doctrines ?

(1) *Semaine religieuse de Perpignan* (11. 11. 44).

Dans l'attitude : et c'est le lieu de relever qu'en mainte rencontre (nous pourrions en signaler), l'attitude de groupes ou d'individualités communistes s'est révélée, depuis le 20 août, en désaccord troublant avec la tactique de la main tendue : et cela a provoqué des réactions et des défiances étrangement défavorables. L'attitude chrétienne, qui s'inspire du précepte de l'amour de tout prochain, étendu au pardon des injures, se résume en ceci que nous combattons l'erreur et l'injustice dans le respect des personnes, avec l'espoir de ramener le cœur aigri et l'esprit dévoyé.

Dans la doctrine : 1° Nous fondons sur Dieu et sur le Christ, sur la famille une et indissoluble, l'ordre social et son idéal de justice et de charité.

2° Nous ne voyons pas le relèvement économique de la classe ouvrière dans le collectivisme étatiste où s'évanouissent, sous l'apparence d'une mise en commun des droits et des biens, les droits de chacun à la liberté et à la propriété ; il est, croyons-nous, dans l'accession à la propriété privée, conçue comme l'extension indispensable de la personnalité individuelle ; il est non pas dans l'absorption, mais dans la garantie par l'Etat, des droits et de l'honneur de la personne humaine.

3° Quand elle prêche la résignation aux inévitables misères, l'Eglise n'érige pas la souffrance en idéal et en devoir. Mais, en la combattant, elle éduque les cœurs à se fortifier contre elle, à ne pas sombrer dans la stérilité du découragement et de la révolte, l'un et l'autre aussi mauvais conseillers.

4° Son idéal de charité la conduit à proscrire la violence et l'injustice comme moyens de conquête et de réalisation. Nous tenons que la haine est incapable d'unir, incapable de bâtir. La propagande par la brimade est promise à l'échec, à moins qu'elle ne se fasse un succès du triomphe de l'injustice.

5° Soulignons enfin que l'Eglise n'est pas un parti politique. Il est possible que des catholiques l'aient parfois oublié ; il est certain que, du dehors, on a parfois considéré le christianisme comme tel et qu'on a combattu en lui un illusoire ennemi. En défendant le droit et la vertu, la morale chrétienne est amenée, comme toute morale, à toucher aux matières sociales, mais non en ce que celles-ci ont de libre et d'accidentel, et non dans ces préférences politiques qui font justement les partis : de sorte que sa mission la maintiendra forcément en dehors des objectifs et des tactiques adoptés par ceux-ci.

★ ★ ★

Et cette dernière observation nous amène à conclure :

Toute coopération de l'Eglise à une œuvre sociale devra rester étrangère aux discussions politiques et partisanes. Elle devra sauvegarder les doctrines sans lesquelles l'Eglise ne serait plus elle-même : on comprend que l'Eglise ne puisse pas collaborer intimement avec un système qui resterait matérialiste, athée, hostile à la sainteté et à la stabilité de la famille ; nous ne croyons pas, d'ailleurs, que ces théories soient essentielles aux réformes sociales préconisées par les communistes, et il semble que certains tendent à s'en affranchir. La coopération devra enfin maintenir, en toute tolérance et en toute loyauté, la concorde des sentiments et la correction des attitudes. Et si une coopération systématique n'est pas jugée possible, ne restera-t-il pas que des efforts parallèles pourront se déployer sans s'épuiser à se combattre, dans la bonne foi commune et réciproque, de l'homme d'esprit, de l'homme de cœur, du Français ?

P. Jérôme Beckaert,
Docteur ès-lettres et en théologie,
prof. à l'institution St-Louis-de-Gonzague.

Prêtres, religieux, religieuses, militants d'Action catholique emprisonnés ou morts pour la France

Le R. P. Yves de Montcheuil, S. J., fils du baron de Montcheuil, était originaire de Saint-Junien (Haute-Vienne). Il naquit en 1900. Ordonné prêtre en 1932, il était, quatre ans après, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris. Philosophe et théologien, il était très au courant de la philosophie moderne. Familier de saint Augustin et des Pères grecs, possédant à un haut degré le sens religieux des dogmes, il en intégrait la substance, d'une façon vivante et attrayante, dans la pensée moderne. En dehors de ses cours, de ses conférences, le P. de Montcheuil a laissé deux opuscules riches de doctrine lumineuse et actuelle : *Pour un apostolat spirituel ; Christianisme et Action temporelle.* Il préparait une thèse sur Malebranche.

Il avait un grand respect pour les âmes. Il le montrait dans la façon dont il abordait la pensée des auteurs qu'il étudiait, dans le sérieux avec lequel il considérait toute difficulté intellectuelle. Durant l'occupation allemande, il combattit, avec les moyens en son pouvoir, ce qu'il détestait le plus, c'est-à-dire l'abdication de l'esprit, de l'honneur, de la volonté française devant la force cauteleuse et barbare du vainqueur.

De passage à Lyon, il accepta d'aller — au péril de sa vie, il le savait — avec des infirmières porter secours à une cinquantaine de grands blessés à la grotte de La Luire, au Vercors. Surpris par les Allemands qui massacrèrent les blessés, il fut emmené à Grenoble et fusillé au polygone de cette ville, au matin du 11 août 1944.

« Il y a une intensité et une qualité d'existence plus grande dans l'acte de mourir pour être fidèle au devoir que dans une longue vie comblée, sauvée par la lâcheté », disait le P. de Montcheuil dans une conférence sur les rapports de la politique et de la morale. Cette maxime s'est vérifiée pour lui : sa mort a exprimé tout le sens de sa vie.

★ ★ ★

Le P. Corentin Cloarec, Franciscain, est tombé le 28 juin 1944 sous les balles allemandes.

Agé de 50 ans, le P. Corentin était né au pays du granit, le Finistère, en la paroisse Saint-Sauveur. Entré d'abord au Grand Sémin ire de Quimper, il fit brillamment la guerre de 1914-1918. Combattant de la Somme et de Verdun, il fut fait prisonnier à Verdun. Libéré en 1918, il reprenait ses études au Grand Séminaire. La soif d'idéal qui l'animait le poussait, en 1921, à solliciter son admission dans l'Ordre franciscain. Il recevait le sacerdoce en 1925, à Notre-Dame de Paris.

Successivement recteur du Petit Séminaire de Fontenay-sous-Bois, puis supérieur des couvents de Saint-Brieuc et de Mons-en-Barœul, il entrait au Conseil de sa province religieuse en 1936 et devenait vicaire du couvent de Paris.

Mobilisé en 1940, il rejoignait le dépôt de Brest. Là, à l'approche des Allemands, il refusait de se laisser faire prisonnier et parvenait à se soustraire à l'ennemi.

Son âme indomptable lui interdisait de se résigner à la défaite. Il était, lui aussi, convaincu que si la France avait perdu une bataille, elle n'avait pas perdu la guerre. Rentré dans son couvent, il fut dès lors l'âme de tout un groupe de patriotes. Il les assistait de son ministère sacerdotal, les aidait de son amitié,

animait leur courage, les conseillait et, au moment du danger, parvenait, à diverses reprises, à les dérober aux recherches des policiers de la Gestapo. Il n'en fallait pas davantage pour mettre ceux-ci sur ses traces.

Le 28 juin 1944, à midi, la police allemande se présentait au couvent de la rue Marie-Rose. Le P. Corentin, appelé hypocritement au parloir, y vint sans méfiance. Deux ou trois secondes après, on entendit des coups de feu. Il avait été touché au ventre. Il réussissait cependant à se dégager et gagnait le cloître. Les policiers l'y poursuivirent, tirant à nouveau sur lui et l'atteignant dans le dos. Transporté dans une clinique voisine, il y expirait à 14 h. 30, malgré les soins empressés dont il avait été l'objet. En vrai disciple de l'Evangile, il avait, à diverses reprises, avant de mourir, affirmé qu'il pardonnait à ses meurtriers. Il avait aussi offert sa vie pour le pays et pour l'Eglise.

La nouvelle de la mort du P. Corentin se répandit comme une traînée de poudre. La foule commença à défiler devant sa dépouille mortelle. Près de 30 000 personnes vinrent ainsi prier près de son corps et le couvrir de fleurs tricolores. Les obsèques, malgré la menace de représailles possibles, furent une apothéose : 6 000 personnes se pressaient au service religieux débordant jusque dans les rues voisines.

★ ★ ★

L'abbé LOUIS FOUCHER, du diocèse d'Orléans, né en 1910, prêtre en 1934, vicaire à Montargis.

La mobilisation générale de 1939 le laissa aux côtés de son archiprêtre, rappelle ce dernier dans son discours prononcé aux obsèques le 27 août 1944. (Cf. *Annales du diocèse d'Orléans*, 14. 10. 44.)

En mai et juin 1940, l'abbé Foucher accueille les réfugiés de la banlieue parisienne, du Havre, du Nord, de l'Est ; il est partout empressé, dévoué, organisateur de premier plan. Puis ce sont les journées tragiques de l'arrivée de l'ennemi, 16, 17, 18 juin. Les grands services d'eau, de gaz, d'électricité, de boulangerie n'existent plus, l'abbé s'emploie officiellement à y suppléer. L'hôpital lui-même, pendant quarante-huit heures, a été abandonné, alors que les blessés et les cadavres y affluent. L'abbé se penche sur tous les blessés, allemands comme français, sans distinction.

Pendant les années d'occupation, sans qu'il y eût jamais la moindre provocation, le presbytère de Montargis fut toujours tenu en défiance auprès de MM. les « occupants ».

Le vendredi 12 juin 1942, sur les 20 heures, tandis que le clergé était à l'église pour le Salut du Sacré Cœur, trois membres de la Gestapo pénétraient au presbytère, perquisitionnaient dans la chambre de l'abbé Foucher et, quand celui-ci rentra, il eut à subir un interrogatoire très court :

— Vous avez reçu chez vous un soldat allemand ?

— Pardon, un soldat tchèque.

— Il n'y a pas de soldat tchèque. Il n'y a que des soldats allemands. Or, vous l'avez reçu. Et puis il s'est évadé. Qu'est-il venu faire ?

— Il est venu se confesser.

— Que vous a-t-il dit ?

— Je ne puis pas vous répondre. Je suis lié par le secret professionnel.

— Il n'y a pas de secret professionnel devant la raison d'Etat. Parlez, ou nous vous arrêtons.

Devant son refus, l'abbé fut jeté dans l'auto de la Gestapo et transporté à Orléans où il fut enfermé dans une cellule de la prison militaire allemande et tenu au secret le plus absolu pendant sept semaines.

Insinuations, mensonges, menaces, promesses, interrogatoires répétés pour essayer de le prendre en contradiction, torture morale, tout fut employé pour essayer de lui arracher son secret.

Enfin, un matin, l'abbé vit entrer dans sa cellule deux officiers qui lui dirent :

— Monsieur, nous avons fait une enquête très sérieuse sur votre cas, et cette enquête ne nous a rien appris de nuisible de votre part contre l'armée allemande. Vous êtes donc libre. Nos excuses, Monsieur. Mais sachez bien que nous sommes très respectueux du secret de la confession.

Le mercredi 23 août 1944, au matin, l'abbé ayant appris qu'au cours de la nuit les Allemands avaient installé des tanks, des canons, des mitrailleuses en plein centre de la cité, son quartier vicarial, n'écoute que son cœur, vite il y monte ; il aborde un officier, le supplie d'autoriser ces braves gens à descendre en ville pour y trouver un refuge contre le combat qui paraît imminent. Et tandis qu'il parlemente, voilà qu'un soldat surgit d'un tank, se précipite sur l'abbé et lâchement lui tire deux balles de mitraillette dans le dos. L'abbé s'effondre... Le soldat fait le geste de vouloir l'achever, mais il en est empêché. Deux hommes de la cité se précipitent et le transportent à l'hôpital.

A l'hôpital, la radio, puis l'opération révélèrent trois perforations des plus graves. C'était l'annonce d'une mort inévitable, à moins d'un miracle. Cette mort ressembla à une Messe, elle eut lieu le 24 août.

★ ★ ★

M. l'abbé MAURICE-BERNARD GRÉCIET, né à Bilbao (Espagne) en 1904, prêtre en 1928, curé de Blasimon et Mauriac, diocèse de Bordeaux, depuis 1934.

Pasteur bon et entreprenant, il était très aimé de ses fidèles.

Le 13 août 1944, une troupe allemande de répression contre le Maquis séjourna à Blasimon et arrêta 19 hommes et jeunes gens, dont le curé, qui fut libéré dans la soirée.

Le lendemain, veille de l'Assomption, l'abbé Gréciet se rendit à Mauriac, sa paroisse annexe. Il y rencontra les soldats qui l'avaient arrêté la veille et qui l'appréhendèrent de nouveau, l'interrogeant sur divers habitants de la paroisse. Il fut alors traité de menteur, fusillé et jeté avec 4 hommes de la paroisse dans une maison en flammes.

Les cinq corps ont été retrouvés carbonisés, et l'inhumation se fit au cimetière de la commune.

★ ★ ★

M. l'abbé A. LACARRIÈRE, du diocèse de Cahors (Lot), né en 1877, prêtre en 1902, curé de Sabadel en 1911, nommé à Linac depuis six mois, était un prêtre bon et très aimé de ses fidèles.

Le 3 juin 1944, il apprend qu'une patrouille de Waffen S. S. Das Reich, en tournée de répression contre le Maquis dans la région de Figeac, avait massacré ou blessé une dizaine de ses paroissiens au village de Cayla.

N'écoutant que son zèle sacerdotal, le vénéré pasteur, dès qu'il a connaissance de ces atrocités, part sur les lieux. On veut le dissuader, lui expliquant le danger qu'il court. Quelques hommes du bourg, en fin de cause, se décident à l'accompagner.

Aidé de ses compagnons, il s'occupe de ramasser les blessés gisant abandonnés ici et là. Une fois ce travail terminé, l'abbé Lacarrière reste seul à leur chevet, continuant son ministère sacerdotal. A la nuit tombante, un autre détachement allemand arrive au Cayla, expulse le curé de la maison des blessés et y met le feu, brûlant vifs les malheureux qui s'y trouvaient enfermés. A quelques mètres des ruines calcinées de la maison, on retrouva plus tard le corps de l'abbé Lacarrière, la tête fracassée par une balle tirée à bout portant.

La sépulture des victimes carbonisées et de leur bon pasteur eurent lieu au cimetière de la commune.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

NOVEMBRE 1944

13 novembre.

FRANCE. — M. Churchill et le général de Gaulle, accompagnés du général Juin et de M. Diethelm, ministre de la Guerre, visitent, au milieu d'une tempête de pluie et de neige, une partie du front des Vosges tenue par les troupes françaises.

— Accord entre le gouvernement français et le gouvernement canadien pour élever au rang d'ambassade les légations du Canada à Paris et de France à Ottawa.

— M. Churchill a été reçu à l'Hôtel de Ville. En réponse aux discours du préfet de la Seine et de M. Tollet, il affirma que la France avait un magnifique avenir si elle restait unie, si elle savait se rallier autour du chef incontesté : le général de Gaulle. M. Churchill reçut ensuite le titre de « citoyen d'honneur de Paris ».

— Premier numéro du journal *Paris-Presse*, quotidien d'information du soir, sous la direction de M. Philippe Barrès.

— A Lourdes, mort de S. Exc. Mgr Jean-François-Ernest Ricard, archevêque titulaire de Ternobus (Tirnovo en Bulgarie), assistant au trône pontifical, ancien évêque d'Angoulême (1901), ancien archevêque d'Auch (1907), doyen d'âge et de sacre de l'épiscopat français. Il était âgé de 92 ans. Depuis février 1935, il s'était retiré au couvent des Dames de l'Assomption à Lourdes, face à la Grotte. Il était né à Sanvensa (diocèse de Rodez) le 27 février 1852. Ancien secrétaire particulier du cardinal Bourret, il a laissé sur lui deux volumes de « Souvenirs ». Parmi ses vertus éminentes, il convient de mentionner sa grande piété mariale. La cérémonie des obsèques eut lieu dans la basilique de Lourdes, le 16 novembre, sous la présidence de S. Exc. Mgr Mathieu, évêque d'Aire et Dax. Le corps fut acheminé ensuite vers Auch où eurent lieu le 17 novembre les obsèques solennelles en présence de Mgr Saliège, de NN. Moussaron, Béguin, Challiol, etc.

ETRANGER. — La radio de Tokio annonce la mort de M. Ouang Tching Ouei, président du Conseil du gouvernement de Nankin.

14 novembre.

FRANCE. — Obsèques solennelles, à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, de M. Aimé Lepercq, ministre des Finances. Le général de Gaulle, présent à la cérémonie avec les membres du gouvernement, prononça un émouvant éloge du défunt.

— M. Charles-Edouard Aubertin, professeur honoraire à la Faculté de médecine, est élu membre titulaire de l'Académie de médecine.

— M. René Pléven, ministre des Colonies depuis 1942, succède à M. Lepercq aux Finances. Il est remplacé aux Colonies par M. Paul Giaccobi (né en Corse en 1896), sénateur de la Corse. M. Paul Ramadier (né en 1888 à La Rochelle, député de Decazeville, ancien ministre du Travail) succède à M. Giaccobi au ministère du Ravitaillement.

— Une ordonnance parue au *Journal Officiel* décide que toutes les décorations civiles décernées depuis le 16 juin 1940 par le gouvernement de Vichy sont soumises à revision, ainsi que les nominations dans la Légion d'honneur ou concessions de la médaille militaire en faveur des militaires ayant combattu sous l'uniforme allemand.

— Plusieurs des forts de Metz sont tombés entre les mains des Américains qui sont à 4 ou 5 kilomètres de la ville au Sud et à l'Ouest.

— Une unité de gendarmerie (forte d'une centaine d'hommes) a été envoyée par la France dans l'Etat d'Andorre pour veiller au maintien de l'ordre.

ETRANGER. — M. Churchill et sa suite sont rentrés à Londres venant de Paris. Dans un discours à la Chambre des Communes, M. Eden souligne l'accueil chaleureux fait aux deux ministres anglais et assure que « la Frauce, au cours de son effort, peut être assurée de l'amitié, de la compréhension et du concours des peuples britanniques... La France a montré une vitalité stupéfiante ; je crois à son redressement ».

— A Belgrade, un accord est réalisé entre le maréchal Tito et le gouvernement yougoslave siégeant à Londres.

15 novembre.

FRANCE. — On annonce officiellement que le général de Gaulle, invité par le maréchal Staline, ira prochainement à Moscou, en compagnie de M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères.

— Le gouvernement a décidé la confiscation des biens de la Société anonyme des usines Renault.

— Une réception en l'honneur du cardinal Tisserant a été donnée par l'Institut catholique de Paris, en la Salle des Actes.

ETRANGER. — L'Espagne reconnaît le gouvernement provisoire de la République française.

16 novembre.

FRANCE. — Par décrets du 13 novembre, un ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme est créé. M. Raoul Dautry (né en 1882), directeur du Secours social (Secours national), ancien directeur général des chemins de fer de l'Etat, ancien ministre de l'Armement dans le Cabinet Daladier (13 septembre 1939), est nommé ministre de la Reconstruction.

— Le général de Gaulle a reçu hier en audience S. Em. le cardinal Tisserant.

— Après M. Pléven, ministre des Finances, plusieurs membres du gouvernement vont parler, à tour de rôle, à la radio, de l'emprunt de la libération.

— Deux détenus à la prison d'Annecy (Haute-Savoie), l'ex-intendant de police Lelong et l'ex-préfet Marion, sont enlevés par une vingtaine de jeunes gens ; ils sont ensuite tués dans une carrière près d'Annecy.

ETRANGER. — A Bruxelles, M. Albert Marteaux, ministre de la Santé publique, et M. Dispy, ministre sans portefeuille, communistes l'un et l'autre ; M. Demany, ministre sans portefeuille, représentant de la Résistance dans le Cabinet Pierlot, ont donné leur démission. Ils ont pris cette décision parce que le gouvernement belge veut désarmer et dissoudre les Mouvements de la Résistance.

17 novembre.

FRANCE. — Le Conseil des ministres approuve le plan de reconstruction nationale proposé par le ministre de l'Economie nationale, M. Mendès-France. Il décide, sur le rapport de M. Capitant, ministre de l'Education nationale, que les nominations des instituteurs seront faites désormais, non pas par les préfets, mais par les recteurs d'Académie sur proposition de l'inspecteur d'Académie.

— M. Gaston Maugras, avant la guerre ministre de France à Budapest, puis à Athènes, a été nommé ambassadeur de France en Turquie. Le général François d'Astier de la Vigerie est nommé ambassadeur à Rio de Janeiro (Brésil).

— La Chambre consultative invalide, sur rapport de Mme Aubrac, M. Poitou-Duplessis, député de la Charente.

Ce numéro 14 contient :

Les tables du tome XLI, comprenant l'analyse des numéros 908 à 912 (5 janvier au 20 mai 1940) et des 14 numéros de la nouvelle série (24 septembre au 31 décembre 1944), paraîtront ultérieurement.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le directeur-gérant : R. Berteaux.